

N° 2023-361

Le Maire de la Commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,
Vu le Code de la Route, article R 225-R 417.10
Vu le Code Pénal, article R 26.15,

Vu la demande présentée par les Rencontres Culturelles Pévèle Carembault sise 1 Place du Général de Gaulle à Templeuve-en-Pévèle (59242) en ce qui concerne le marché de Noël, qui se déroulera le dimanche 03 décembre de 9h00 à 18h00.

Considérant qu'en raison de l'organisation du marché du Noël le dimanche 3 décembre 2023, de 9h00 à 18h00 à la salle polyvalente sise 75 rue de Roubaix à Templeuve-en-Pévèle (59242), il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation comme suit :

ARRÊTE

- Article 1 :** Le stationnement et la circulation seront interdits, sur le site de l'espace socio-culturel, du samedi 2 décembre 2023 13h00 au dimanche 3 décembre 2023 à 20h00.
- Article 2 :** Les exposants seront autorisés à stationner le temps de décharger leur matériel le samedi 2 décembre 2023. Les personnes à mobilité réduite seront autorisées à stationner sur le site.
- Article 3 :** Le manège présent durant le marché pourra être installé sur le parking du site du vendredi 1er décembre et retiré le lundi 4 décembre 2023. Des barrières de sécurité seront installées aux abords du manège.
- Article 4 :** La pose de la signalétique sera effectuée par les services municipaux.
- Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.
- Article 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de TEMPLEUVE-EN-PEVELE, Madame le Brigadier-Chef de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de PONT-A-MARCQ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise en Préfecture et à Monsieur délégué à la Sécurité.

Fait à Templeuve-en-Pévèle, le 30 novembre 2023
Le Maire,
Luc MONNET

